



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Sélection d'Organisations de la Société Civile (OSC) pour la mise en œuvre d'interventions communautaires pour la santé de la mère et de l'enfant en Côte d'Ivoire

**PROJET : « RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE COMMUNAUTAIRE POUR L'AMELIORATION DE LA SANTE MATERNELLE ET INFANTILE (SMI) »
Subvention CIV-S-SCI _ GC8 2027-2029**

Informations générales	
Référence :	AMI-SMI/SCI/2026/01
Organisme Émetteur :	Save the Children – Récipiendaire Principal (PR)
Bailleur :	Fonds mondial
Pays :	Côte d'Ivoire
Durée du projet :	Janvier 2027 – Décembre 2029
Zones d'Intervention :	Zone 1 : Régions Sanitaires : BERE, HAMBOL, GBEKE, Zone 2 : Régions Sanitaires : BELIER, MARAHOUE, HAUT-SASSANDRA Zone 3 : Régions Sanitaires : LOH-DJIBOUA, GOH, GBOKLE, SAN-PEDRO, NAWA,
Type de financement :	Sous-Subventions aux Organisations de la Société Civile
Date limite de soumission :	09/11/2026 avant 16h00
Mode de soumission	Électronique

AVIS

- Cet appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre du projet de renforcement du système de santé communautaire pour l'amélioration de la santé maternelle et infantile en Côte d'Ivoire, financé par le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme dans le cadre de son Huitième cycle de

financement (GC8 2027-2029) et mis en œuvre par Save the Children en tant que Récipiendaire principal communautaire.

- Les organisations intéressées doivent démontrer des capacités techniques, opérationnelles, administratives et financières suffisantes pour mettre en œuvre des interventions à grande échelle conformément aux exigences programmatiques et fiduciaires du Fonds mondial et de Save the Children.
- Les présentes lignes directrices détaillent les modalités d'attribution et d'exécution des subventions destinées aux organisations de la société civile (OSC) ivoirienne. Ces OSC peuvent candidater seules, en consortium ou en tant que faitières, et doivent être localisées dans l'une des zones couvertes par le projet en Côte d'Ivoire.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Save the Children est le Récipiendaire Principal communautaire (PR) de la subvention CIV-S-SCI pour soutenir le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) dans sa lutte contre la mortalité maternelle et infantile en Côte d'Ivoire.

Les principaux défis identifiés dans ce secteur concernent : i) l'insuffisance du recours aux consultations prénatales et postnatales ; ii) les décès maternels évitables liés aux complications obstétricales ; iii) les faibles taux d'utilisation de certains services essentiels de santé ; iv) l'insuffisance de la prise en charge des cas de paludisme, d'infections respiratoires aiguës et de la diarrhée chez les enfants de moins de 5 ans, v) les barrières socioculturelles limitant l'accès aux services ; vi) les faiblesses du système communautaire de promotion et de référencement.

Face à ces défis, le renforcement du système de santé communautaire apparaît comme une priorité majeure afin de rapprocher les services de santé des populations, particulièrement des femmes enceintes, des nouveau-nés, des enfants de moins de cinq ans et des adolescents.

Dans cette perspective, Save the Children lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de sélectionner des Organisations de la Société Civile (OSC) qualifiées pour contribuer à la mise en œuvre d'interventions de santé communautaires à fort impact.

2. OBJECTIF DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

2.1. Objectif général

Identifier et présélectionner des Organisations de la Société Civile capables de mettre en œuvre des interventions communautaires de qualité dans le cadre de la subvention CIV-S-SCI_GC8 2027-2029.

2.2. Objectifs spécifiques

Les organisations retenues devront contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renforcer la prévention, la promotion de la santé et l'adoption de comportements favorables à la santé chez les femmes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents.
- Accroître l'accès et l'utilisation des services de santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents.
- Renforcer la capacité des acteurs communautaires à fournir des services essentiels de santé de qualité.
- Améliorer les mécanismes communautaires d'identification, de référencement et de suivi des bénéficiaires.
- Renforcer la participation communautaire et la redevabilité sociale dans le secteur de la santé.
- Promouvoir les approches innovantes, inclusives et durables, la digitalisation et l'utilisation des données pour améliorer les performances du système communautaire, ainsi qu'à la prise en compte du genre.

3. DOMAINES D'INTERVENTION ATTENDUS

Les interventions susceptibles d'être financées comprennent notamment :

1. **Mobilisation communautaire** : i) Sensibilisation des ménages ; ii) Dialogue communautaire ; iii) Communication pour le changement social et comportemental.
2. **Santé maternelle, néonatale et infantile** : i) Promotion des consultations prénatales et postnatales ; ii) Promotion des accouchements assistés ; iii) Référencement des femmes enceintes ; iv) Suivi des nouveau-nés et jeunes enfants.
3. **Renforcement du système communautaire** : i) Encadrement des acteurs communautaires ; ii) Renforcement des mécanismes de coordination locale ; iii) Collecte et utilisation des données ; iv) Mise en œuvre d'approches numériques.
4. **Genre, inclusion et protection** : i) Réduction des barrières à l'accès aux services ; ii) Inclusion des groupes vulnérables ; iii) Promotion de l'équité et de la participation sociale.

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection comprendra trois étapes successives :

- **Étape 1** : Éligibilité institutionnelle des OSC
- **Étape 2** : Évaluation technique et organisationnelle
- **Étape 3** : Visite de vérification des capacités

Seules les organisations ayant satisfait aux exigences de chaque étape seront admises à l'étape suivante.

5. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES OSC

Pour être éligible, l'organisation candidate doit obligatoirement satisfaire à toutes les conditions ci-dessous :

- Être une OSC ivoirienne ou une ONG Internationale basée en Côte d'Ivoire à but non lucratif disposant d'une personnalité morale et être enregistrée en Côte d'Ivoire ;
- Disposer d'un siège social/national en Côte d'Ivoire ;
- Disposer d'une gouvernance et d'un bureau exécutif fonctionnel (les PV des deux dernières réunions formelles des instances dirigeantes) ;
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales (Attestation de régularité fiscale et sociale jusqu'au 30 Juin 2026) ;
- Être en conformité avec l'Ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'organisation (relevé d'identité bancaire) ;
- Disposer d'un manuel de procédures administratives et financières ;
- Ne pas être redevable envers Save the Children Côte d'Ivoire d'un montant exigible au moment du dépôt de candidature, à l'exception des avances ou fonds liés aux interventions en cours de mise en œuvre et régulièrement justifiés conformément aux procédures en vigueur ;
- Justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de santé communautaire en Côte d'Ivoire, dont une expérience récente en lien avec les thématiques du présent AMI ;
- Fournir la liste de tous les projets mis en œuvre durant les 05 dernières années ;
- Fournir des lettres de satisfactions ou des attestations de bonne exécution émises par les bailleurs, clients ou partenaires, justifiant la mise en œuvre satisfaisante des projets listés au cours des deux (2) dernières années, sur les aspects programme et fiduciaire.

NB : Les candidatures en consortium ou portées par une organisation faitière sont admises, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité de chacun des membres du consortium.

Seules, les organisations qui auront satisfait à la totalité des conditions décrites pour la phase d'éligibilité des OSC seront retenues pour l'étape d'éligibilité des projets. Les organisations retenues seront notifiées par courrier électronique contre un accusé de réception envoyé à l'adresse : amioscsante.civ@savethechildren.org

6. JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA OU LES ZONE(S) D'INTERVENTION

Les candidats devront démontrer :

- leur présence ou expérience récente dans la zone sollicitée ;
- leur connaissance du contexte sanitaire et socioculturel ;
- leurs relations avec les autorités sanitaires et administratives ;
- leurs partenariats communautaires existants ;
- leur capacité opérationnelle à couvrir efficacement la zone choisie ;
- la valeur ajoutée de leur intervention.

7. GRILLE D'ÉVALUATION TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE

Domaine	Critères Précis d'Évaluation	Note Max
Expérience en Santé communautaire	• Au moins 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de santé communautaire (10pts). • Expérience récente dans la santé maternelle et infantile et/ou dans les thématiques couvertes par le présent AMI (8pts). • Expérience dans la coordination et la supervision d'acteurs communautaires. (7pts).	25 Points
Ancrage local, participation communautaire et choix de la ou les zone(s)	• Présence opérationnelle dans la ou les zone(s) ciblée(s) (10pts). • Connaissance du contexte épidémiologique et socioculturel de la ou les zone(s) ciblée(s). (10pts). • Prise en compte du genre, de l'inclusion sociale et des groupes vulnérables (5pts).	25 Points
Gouvernance et capacités institutionnelles	• Fonctionnement des instances de gouvernance (5pts). • Organisation interne ; politiques et procédures (5pts). • Capacités administratives et organisationnelles (7pts). • Collaboration avec les autorités sanitaires au niveau central et décentralisé (8pts)	25 Points
Gestion financière et ressources humaines	• Capacité de gestion financière (système comptable et contrôle interne) (8 pts). • Disponibilité/qualité des ressources humaines en charge de l'appui au programme : (finances (4pts), administration (2pts), ressources humaines (2pts) et logistique (2pts) (10 pts). • Expérience dans la gestion de subventions (7pts).	25 Points
TOTAL GÉNÉRAL		100 Points

Seuil de qualification : seules les OSC ou consortiums ayant obtenu une note supérieure ou égale à **80/100** pourront être retenus pour la suite du processus de sélection.

8. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être rédigé en français et comprendre les éléments suivants :

- 1) Lettre de manifestation d'intérêt signée ;
- 2) Présentation institutionnelle de l'organisation ;
- 3) Récépissé d'enregistrement officiel ou Journal officiel et accord d'établissement pour les ONG internationales ;
- 4) Statuts et règlement intérieur de l'organisation ;
- 5) Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale et organigramme ou liste du bureau exécutif ;
- 6) Attestation de régularité fiscale et sociale en cours de validité (Juin 2026) ;
- 7) Attestation de dépôt du bilan financier de l'exercice 2025, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 ;
- 8) Relevé d'identité bancaire sous papier entête de l'établissement financier ;
- 9) Manuel de procédures administratives et financières et le système comptable utilisé ;
- 10) Attestation de non-redevance fournie par Save the Children Côte d'Ivoire ;
- 11) Rapports finaux ou rapports annuels d'activité mis en œuvre pendant les 05 dernières années en liens avec la thématique de cette publication d'appel d'offre ;
- 12) Liste de projets des 05 dernières années incluant le nom du bailleur, la thématique adressée, le montant et la durée du financement ainsi que la zone de mise œuvre ;
- 13) Lettres de satisfaction pour les projets en cours de mise en œuvre et les attestations de bonne exécution pour les projets ayant pris fin au cours des deux (2) dernières années, à compter de la date de publication du présent appel.

Une organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature et ne peut participer à plus d'un consortium.

Le dépôt d'un dossier ne constitue pas une garantie d'attribution de financement

9. MODALITÉS DE SOUMISSION

- Le dossier complet devra être transmis exclusivement par voie électronique au plus tard le **09 novembre 2026 à 16h00**, heure locale de Côte d'Ivoire à l'adresse électronique suivante :

- amisantecommunautaire.civ@savethechildren.org avec pour objet :
« **Soumission candidature pour la sélection d'Organisations de la Société Civile (OSC) pour la mise en œuvre de la GC8 en Côte d'Ivoire** ».
- Un accusé de réception sera envoyé par Save the Children dans un délai de 48 heures maximum aux organisations ayant soumis leur dossier dans le délai. En cas de non-réception, l'organisation est invitée à contacter Save the Children.
- Toute candidature reçue après la date et l'heure limite ou envoyée à une autre adresse électronique sera automatiquement rejetée.

10. DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS

- Toute demande d'information complémentaire doit être adressée par écrit à l'adresse électronique suivante :
amioscsante.civ@savethechildren.org au plus tard le **30 octobre 2026**.
- Afin de garantir l'équité et la transparence du processus, les réponses aux questions jugées d'intérêt général pourront être partagées avec l'ensemble des candidats.

11. PROCESSUS DE SÉLECTION FINAL

Les OSC présélectionnées à l'issue du présent AMI seront invitées à participer à une seconde phase comprenant :

1. La soumission d'une proposition technique détaillée ;
2. La soumission d'une proposition budgétaire ;
3. Une évaluation technique et financière ;
4. Une visite de vérification des capacités institutionnelles et fiduciaires ;
5. Des négociations techniques et budgétaires ;
6. La signature d'une convention de sous-subvention.

Save the Children se réserve le droit de n'attribuer aucune sous-subvention, de modifier le calendrier du processus ou de solliciter tout document complémentaire jugé nécessaire à l'évaluation des candidatures.